

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2003 portant mise en application obligatoire de normes

NOR : AGRG14:9526A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la directive 98/34/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, ensemble la notification n° 2014/143/F ;

Vu le code de la consommation, notamment son article L. 214-1 ;

Vu le code des douanes, notamment son article 38 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 255-2 ;

Vu la loi n° 41-1987 du 24 mai 1941 relative à la normalisation ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2003 portant mise en application obligatoire de normes,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe I de l'arrêté du 5 septembre 2003 susvisé est modifiée comme suit :

Après les mots : « NF U 42-001 (1^{er} octobre 2011). – Engrais. – Dénominations et spécifications. – Partie 1 : engrais minéraux. », sont insérés les mots : « NF U 42-001/A11 (11 janvier 2014). – Engrais. – Dénominations et spécifications. »

Art. 2. – La déléguée interministérielle aux normes, le directeur général de l'alimentation, la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la directrice générale des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 septembre 2014.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,
P. DEHAUMONT*

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale des douanes
et droits indirects,
H. CROCQUEVIELLE*

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur
des produits alimentaires
et des marchés agricoles
et alimentaires,
J.-L. GÉRARD*

*La déléguée interministérielle
aux normes,
L. EVRARD*